



Strasbourg, le 20 octobre 2010

CDL-EL-PV(2010)003*
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

**34^e REUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES**

Venise, le 14 octobre 2010 à 10 h

RAPPORT DE REUNION

**Ce document a été classé en diffusion restreinte le jour de la diffusion. Sauf si la Commission de Venise en décide autrement, il sera déclassifié un an après sa publication en application des règles établies dans la Résolution CM/Res(2001)6 sur l'accès aux documents du Conseil de l'Europe.*

Ce document ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.

www.venice.coe.int

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Communication du Secrétariat

Le Secrétariat informe le Conseil sur les points suivants :

- *Arménie : les travaux en vue de la rédaction d'un avis sur le code électoral révisé*

Le Conseil est informé de l'intention des autorités de l'Arménie de reprendre la coopération sur d'éventuelles modifications au Code électoral de l'Arménie. Une demande officielle devrait être envoyée à la Commission avant la fin de l'année.

- *Azerbaïdjan : la mise en œuvre du plan d'action en vue des élections parlementaires de novembre 2010*

Le Secrétariat informe le Conseil de la mise en œuvre du plan d'action du Conseil de l'Europe en vue des élections parlementaires de 2010. La Commission a mené plusieurs missions de renforcement des capacités avec la Commission électorale centrale de l'Azerbaïdjan. En coopération avec les autorités, trois séminaires de formation régionaux ont été organisés sur la mise en œuvre de la nouvelle loi sur la liberté de réunion. La Commission a également organisé une conférence avec la Cour suprême sur la procédure de contentieux et de recours électoraux à la lumière de la dernière décision de la cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Namat Aliyev c. Azerbaïdjan* (Article 3 du Protocole 1 à la Convention européenne des droits de l'homme).

- *Bosnie-Herzégovine : les activités liées aux élections du 3 octobre 2010 ;*

Le Secrétariat informe le Conseil des différentes activités liées aux élections du 3 octobre en Bosnie-Herzégovine. Faisant suite à la décision de la cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdic et Finci c Bosnie-Herzégovine* (droit d'être élu), des représentants de la Commission ont participé en janvier 2010 à une conférence qui a traité de la mise en œuvre de cette décision. Malheureusement, en l'absence des modifications constitutionnelles requises, aucun progrès n'a été fait par les autorités dans le domaine de droit électoral. Des représentants de la Commission ont participé, en qualité d'experts juridiques, à la mission d'observation des élections de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

- *Moldova : la coopération liée au référendum constitutionnel et à la préparation des élections législatives.*

En 2010, la Commission a coopéré activement avec la Moldova. Plusieurs experts de longue durée de la Commission de Venise ont assisté la Commission électorale centrale de Moldova dans la préparation du référendum constitutionnel. En octobre, une assistance supplémentaire sera fournie aux autorités avant les élections parlementaires qui auront lieu en novembre 2010.

En outre, le Secrétariat informe le Conseil des travaux conjoints avec l'OSCE/BIDDH en matière de partis politiques. Les lignes directrices conjointes de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH dans le domaine des partis politiques (document CDL(2010)073rev) seront examinées par la sous-commission sur les institutions démocratiques lors de sa

prochaine réunion le 14 octobre à 14h30. Le document pourrait être soumis à la session plénière de la Commission le 15 octobre 2010 pour adoption.

3. Rapport sur le calendrier et l'inventaire des critères politiques d'évaluation d'une élection

Lors de la réunion d'octobre 2009, M. Gross a présenté le premier projet de rapport sur le calendrier et l'inventaire des critères politiques d'évaluation d'une élection. Une version du document a été examinée par le Conseil des élections démocratiques lors de sa réunion de juin. Le Conseil est informé que M. Gross présentera à la plénière une version légèrement révisée de ce rapport, en vue de son adoption (CDL-EL(2010)021rev).

Le Conseil adopte le rapport sur le calendrier et l'inventaire des critères politiques d'évaluation d'une élection tel qu'il figure dans le document [CDL-AD\(2010\)037](#).

4. Vote à l'étranger

Lors de sa dernière réunion, le Conseil a pris note du document sur les dispositions juridiques en la matière ([CDL-EL\(2010\)013](#)), ainsi que du tableau de synthèse ([CDL-EL\(2010\)014](#)). Ces documents ont été révisés sur la base des remarques des membres ([CDL-EL\(2010\)013rev2](#) et [014rev](#)).

Les rapporteurs, Mme Durrieu et M. Trocsanyi, ont préparé des observations qui ont été soumises au Conseil pour information ([CDL-EL\(2010\)027](#) et [030](#)).

Le Conseil discute des questions principales figurant dans l'extrait du document [CDL-EL\(2010\)027](#). Mme Durrieu présente le rapport et informe le Conseil de la récente décision de la Cour européenne des droits de l'homme contre la Grèce concernant des questions de vote à l'étranger (affaire Sitaraopulos et autres c Grèce). Pendant la discussion quelques intervenants remarquent qu'il y a plusieurs questions supplémentaires qui pourraient être examinées plus profondément dans le rapport comme l'accès à l'information par des électeurs résidant à l'étranger, le vote de la diaspora, les campagnes à l'étranger ainsi que les aspects procéduraux du vote. Les participants à la réunion tiennent un échange de vues approfondi sur les cas du vote des personnes ayant une double nationalité et la représentation au parlement des personnes résidant à l'étranger.

Le Conseil charge les rapporteurs de préparer, avec l'assistance du Secrétariat, pour sa prochaine réunion en décembre 2010, un projet de rapport consolidé, qui pourrait incorporer des exemples plus concrets en provenance des Etats membres.

5. Fraude électorale

Le Secrétariat informe le Conseil de l'avancement des travaux en la matière. Un document consolidé, établi sur la base des observations de MM. N. Vulchanov et A. Eriksson, devrait être soumis au Conseil pour adoption lors de sa réunion de décembre.

6. Projet de Déclaration sur la participation aux élections des personnes handicapées

La Commission de Venise a été impliquée dans les travaux du Comité d'experts sur la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique (CAHPAH-PPL) dès le début de son mandat en septembre 2009.

En collaboration avec la Commission, ce Comité a rédigé un projet de déclaration sur la participation des personnes handicapées aux élections ([CAHPAH\(2010\)16](#)) qui est soumis au Conseil pour commentaires et adoption le cas échéant. Le Secrétariat informe le Conseil des modifications proposées au libellé des paragraphes 1 et 6 du document distribué par M. Mifsud Bonnici.

Le Conseil est informé que la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille de l'Assemblée parlementaire a demandé à la Commission de Venise d'analyser les points suivants :

- l'accessibilité et la pertinence des documents d'information utilisés lors des élections et dans la procédure de prise de décision (par exemple les brochures des partis politiques) ;
- l'accessibilité et la pertinence des procédures de vote et des équipements prévus pour les responsables politiques handicapés ;
- la composition des partis politiques ;
- les conditions de travail dans la vie politique et publique aux niveaux national et international ;
- les possibilités offertes aux responsables politiques handicapés de défendre le droit des personnes handicapées ;
- les moyens permettant de supprimer les obstacles aux candidatures à des fonctions électives.

Pendant la discussion, les membres du Conseil s'accordent que tout rapport sur les problèmes mentionnés ci-dessus, doit se limiter aux questions juridiques électorales.

Le Conseil adopte la Déclaration interprétative au Code de bonne conduite en matière électorale sur la participation aux élections des personnes handicapées tel qu'elle figure dans le document CDL-AD(2010)036.

7. Norvège

A la demande du secrétaire d'Etat du ministère royal norvégien de l'administration régionale et du développement régional, responsable des questions électorales, la Commission de Venise et l'OSCE/BIDDH élaborent un avis conjoint relatif en particulier au contentieux électoral, qui devrait être soumis pour adoption en décembre.

8. Autres développements et activités futures

Le Conseil est informé que les thèmes suivants pourraient être soumis à son examen prochainement :

- Un avis sur le Code révisé de bonne conduite des observateurs d'élections élaboré par la Commission électorale du Royaume-Uni – cet avis doit être soumis pour adoption lors de sa réunion de décembre;
- Un avis sur la réforme du droit électoral de l'Arménie ;
- Une étude sur l'abus des ressources administratives.

9. Date de la prochaine réunion

Le Conseil décide de tenir sa prochaine réunion le jeudi 16 décembre 2010 à 10 h.

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS

COMMISSION DE VENISE / VENICE COMMISSION

Membres du Conseil des Elections démocratiques (CED) / Members of the Council for Democratic Elections (CDE)

M. Jean-Claude COLLIARD, Président de l'Université Paris 1 - Panthéon-Sorbonne, Paris (**Vice-Président/Vice-Chair**) (excusé/apologised)

Mr Ugo MIFSUD BONNICI, President Emeritus, Valletta (excusé/apologised)

Mr Peter PACZOLAY, President of the Constitutional Court, Budapest

Mr Hjörtur TORFASON, Former Judge of the Supreme Court of Iceland, Reykjavik (excusé/apologised)

Membres suppléants du CED / Substitute Members of the CDE

Mr Srdjan DARMANOVIC, Professor, University of Montenegro, Podgorica

Mr Klemen JAKLIC, Professor, Constitutional Law, Ljubljana, Slovenia

Mr Oliver KASK, Judge at the Court of Appeal, Tallinn (excusé/apologised)

Ms Maria del Carmen ALANIS FIGUEROA, Chief Magistrate, President, Federal Electoral Tribunal, Mexico

Secrétariat / Secretariat

M. Thomas MARKERT

M. Pierre GARRONE

M. Serguei KOUZNETSOV

ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE / PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Membres / Members

Mme Josette DURRIEU, Paris, Commission politique

M. Andreas GROSS, Zurich, Commission juridique (**Président/Chair**), (excusé/apologised)

M. David WILSHIRE, Royaume-Uni, Commission de suivi (**Acting Chair**)

Secrétariat / Secretariat

Mr Vladimir DRONOV

CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE (CPLRE) / CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE (CLRAE)

Membres / Members

M. Ian MICALLEF, Malte, Président de la Chambre des pouvoirs locaux/President of the Chamber of Local Authorities (excusé/apologised)

Mr Keith WHITMORE, Manchester, Chambre des régions (excusé/apologised)

OBSERVATEURS / OBSERVERS

OSCE

BIDDH/ODIHR

Mr Nicolas KACZOROWSKI, Head of the Election Department, Warsaw (excusé/apologised)

Ms Marta ACHLER, Chief, Legislative Support Unit, Warsaw

PARLEMENT EUROPEEN / EUROPEAN PARLIAMENT

(excusé/apologised)

COMITE DES REGIONS / COMMITTEE OF THE REGIONS

M. Luc VAN DEN BRANDE, Président du CIVEX, Bruxelles (excusé/apologised)

ASSOCIATION DES ADMINISTRATEURS D'ELECTIONS EUROPEENS / ASSOCIATION OF EUROPEAN ELECTION OFFICIALS (ACEEEO)

Mrs Marta DEZSÖ, Election Law Expert, Director of the ACEEEO Documentation Centre, Budapest (excusée/apologised)